

Syndicat FO-OFPRA
201, rue Carnot
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Fontenay-sous-Bois, le 4 Juin 2012,

Monsieur le Président de la République,

Les personnels de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) sont inquiets.

Après cinq années d'une gestion déplorable où notre mission – par bien des aspects magnifique – a été caricaturée lamentablement, nous espérons pouvoir retrouver l'esprit même qui la fonde : l'application d'un dispositif de protection exceptionnel découlant des engagements internationaux de la France.

L'asile est pour nous une question essentielle qui touche au cœur même de notre démocratie.

Le lien entre Asile et Immigration - que les précédents gouvernements ont voulu instituer au prix d'une démagogie insupportable - a profondément dénaturé l'esprit de notre mission.

Dès sa création en 1952, à la suite de la signature de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, la question du statut et du rattachement de l'OFPRA a fait l'objet de plusieurs débats au cours des soixante dernières années.

Tous ont été tranchés en un sens : l'OFPRA a toujours été placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères.

Ce rattachement est totalement justifié, et ce, pour au moins deux raisons majeures :

- D'une part, la mission de l'OFPRA – l'esprit de cette mission – est étroitement liée à la mise en œuvre d'une convention internationale qui engage la France sur la scène internationale ;
- D'autre part, cette mission appelle des contacts et échanges techniques constants avec de nombreux postes diplomatiques qui assurent ainsi une connaissance plus approfondie de la situation politique des pays en crise comme des différentes législations en matière d'état civil.

Le sinistre « ministère de l'immigration et de l'identité nationale » a mis un terme à cette tradition essentielle et sali notre noble mission.

Il serait regrettable que perdure cet esprit par le maintien d'un lien non seulement inadmissible, mais également dénaturant entre l'asile et l'immigration, c'est-à-dire entre une mission de protection et une mission de simple gestion de flux migratoires.

L'une comme l'autre sont deux missions certes honorables, mais qui ne peuvent – ne doivent pas - être confondues.

L'asile est, en effet, une question politique supérieure.

La tradition française est riche de ce débat. Souvenez-vous ! Dès 1791, la question de l'Asile a enflammé nos constituants. C'est une question centrale « *qui touche à une des plus grandes questions du droit public* » proclamait le député Saint Jean d'Angely, auquel Robespierre répondait « *qu'elle a pour enjeux de déterminer quels sont les droits et devoirs réciproques des Nations* ».

De la même façon, nous nous souvenons de la proclamation de la Constitution de l'an I : Le peuple français « *donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté* ».

Cet esprit hautement républicain ne doit pas être perdu.

Or, aujourd'hui, le risque est réel de perdre cet esprit essentiel si la tentative des précédents gouvernements venait – par la plus malheureuse des circonstances – à être confortée par vos choix.

Les politiques européennes qui ont malheureusement abaissé le standard de protection français ne doivent pas être une excuse au renoncement.

Plus que jamais, aujourd'hui, la France est appelée à porter un regard élevé sur les questions du monde.

L'asile est une de ces questions essentielles.

D'ailleurs, quel meilleur symbole en cette année du 60^{ème} anniversaire de la création de l'OFPRA que celui de réaffirmer votre attachement à cette noble mission d'accueil et de protection ?

Les derniers décrets d'attribution de votre gouvernement - publiés le 24 mai dernier – font malheureusement apparaître tous les inconvénients dénoncés.

Ainsi, les décrets d'attribution du ministre de l'Intérieur valident - dans leur formulation même - cet esprit hérité de l'insupportable « ministère de l'immigration et de l'identité nationale ».

Il est possible de relever dans le décret n°2012-771 du 24 mai 2012 :

- dans son article 1er, le lien indéfectible entre asile et immigration ;
- dans son article 3, le lien entre l'asile et la question de l'entrée, du séjour et l'exercice d'une activité professionnelle ;
- dans ce même article 3, alinéa 1, un lien net entre la lutte contre la fraude et l'asile.

Toutes ces missions sont des missions d'Etat honorables.

Pour autant, le lien ainsi affiché est intellectuellement dénaturant et politiquement dangereux.

Il réduit la noble question de l'Asile à une simple question de gestion de flux migratoires, ce que l'Asile n'est pas.

Le syndicat FO-OFPRA se fait ici l'écho d'une grande partie du personnel de l'OFPRA pour vous dire notre vœu de voir notre établissement conforté dans sa mission de protection, conformément à l'engagement pris par la France, signataire des plus belles conventions internationales qu'il soit : la convention de Genève relative aux réfugiés et la convention de New-York relative aux apatrides.

Nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de permettre à l'établissement public de l'OFPRA de retrouver sa tutelle historique pleinement justifiée par la nature de sa mission : la tutelle du Ministère des Affaires étrangères.

Par ce seul geste symbolique, vous effacerez ainsi le souvenir douloureux - autant que détestable - d'une politique qui a souillé la République en désignant l'étranger qui demande l'asile comme un danger pour la Nation.

Or, nous le savons, loin d'être un danger, l'accueil du réfugié persécuté, combattant pour la Liberté, offre à la Nation une chance inestimable : celle rare de se grandir.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Le Secrétaire général du Syndicat
FO-OFPRA

Jean-Luc Pujo

CONTACT : Syndicat FO-OFPRA
01.58.68.11.43 – fax : 01.58.68.12.26
Jean-Luc Pujo : 01.58.68.16.14 - 06.83.23.66.64